

PIECES A FOURNIR

SUCCESSION DE :
Date du décès :

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Copie de la donation entre époux
- Testament
- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage

Actifs bancaires

- Numéros des comptes bancaires et adresse des banques françaises ou étrangères (1)
- Numéro du coffre-fort et adresse de la banque française ou étrangère (1)
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée - document original (1)
- Attestation de valeur de cryptomonnaies acquises par la personne décédée (type « bitcoin ») et adresse de l'établissement détenteur français ou étranger (1)

Revenus divers

- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire (1)
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- Aides perçues (sociales ou autres)
- Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement)
- Copie de reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès (1)

Actifs immobiliers

- Titres de propriété des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (si copropriété, identité du syndic)

Véhicules

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

Sociétés

- Copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).
- Copie de pacte d'associé
- Attestation comptable de la position du compte courant d'associé
- Copie de l'engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

- Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

Actifs autres

- Expertise œuvres d'art ou autres pièces précieuses (lingots d'or...)

Passif

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Dernières factures (eau, électricité, gaz, téléphone...)
- Contrats d'aide à domicile
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)

Prévoir le versement d'une provision de 100,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées. Le versement devra s'effectuer uniquement par virement en prenant soin de le libeler « *PROV/FRAIS SUCC M/Mme A COMPLETER* ».

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.